

Les pêches à la Baleine se font principalement dans le Golfe et le Fleuve Saint Laurent jusqu'à l'Isle Verte. La pêche du Loup-marin se fait en plus grande partie sur la rive Nord du Fleuve Saint Laurent et aux Isles de la Magdeleine. La pêche de la Morue (sans y comprendre celle des Bancs) se fait à Gaspé et à la Baie des Chaleurs sur un grand plan, et le long de la rive du Fleuve dans le District Inférieur de Gaspé, et en montant la même rive jusqu'au Grand et Petit Mitis, ainsi qu'à quelques endroits en bas des Sept Isles sur la rive Nord et aux Isles de la Magdeleine. La principale pêche de Saumon est à la Rivière Ristigouche au haut de la Baie des Chaleurs; il y en a d'autres dans les différentes rivières qui tombent dans les Baies des Chaleurs et de Gaspé, et dans la plupart des Rivières en montant le Fleuve jusqu'à la rivière du Sud qui se décharge au Fleuve St. Thomas, sur la rive Sud, et sur la rive Nord dans chaque rivière considérable en descendant depuis la Malbaie. La pêche du Hareng se fait dans tout le District de Gaspé et le long de la rive Sud du Fleuve en montant jusqu'à Kamouraska, et aux Isles de la Magdeleine. Celle du Marsouin se fait principalement dans le Fleuve Saint Laurent depuis la Rivière Ouelle à la Rivière du Loup, et à la Murray Baie, et dans les environs.

Les endroits où la plus grande partie du poisson est exporté, sont comme suit :

La Morue en Europe et aux Isles, une partie aux Etats-Unis par la navigation intérieure et au Haut-Canada.

Le Saumon est principalement exporté en Europe et aux Isles; le Hareng pareillement aux Isles. Une grande partie du produit de ces pêches est consommée dans les différentes parties de la Province, y comprenant les Townships de l'Est. L'huile est principalement consommée en cette Province, l'exportation en étant très-peu considérable. Il est aussi apporté en cette Province de la Morue du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de Labrador et quelquefois de la Nouvelle-Ecosse.

Ces pêches (à l'exception de la pêche à la Baleine qui est de nouvelle date, et qui avec quelque encouragement de la Législature, pourroit devenir d'une grande importance au Commerce d'Exportation) étoient anciennement beaucoup plus considérables et plus abondantes qu'elles ne le sont à présent; on peut en attribuer la décadence, entr'autres causes, aux suivantes :

1o. A la grande destruction du Poisson, venant du manque de réglemens suffisans, et du mépris que l'on fait des Lois et des Traités maintenant en force.

2. Au peu d'attention donnée aux Pêches, venant du décredit de notre poisson dans les Marchés étrangers, causé par le manque de réglemens relativement à l'Inspection avant qu'il soit mis à bord d'un vaisseau, en conséquence de quoi le poisson de toutes qualités est indistinctement envoyé à l'étranger sans inspection.

Votre Comité a constaté, d'une manière satisfaisante, que le Commerce de poisson est susceptible d'un grand accroissement, et peut